

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 18 octobre 2021

Délibération n° CP-2021-0872

Commission principale : proximité, environnement et agriculture

Commune(s) :

Objet : Projet alimentaire du territoire lyonnais (PATLy) - Accompagner le changement de comportement alimentaire 2021-2022 - Attribution de subventions à l'association Rhône-Loire pour le développement de l'agriculture biologique (ARDAB) et à la Fédération des centres sociaux du Rhône (FCSR)

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

Rapporteur : Monsieur Jérémy Camus

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 1 octobre 2021

Secrétaire élu(e) : Fatiha Benahmed

Affiché le : mardi 19 octobre 2021

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, M. Boumertit, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Domain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absent excusé : M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue).

Commission permanente du 18 octobre 2021**Délibération n° CP-2021-0872**

Commission principale : proximité, environnement et agriculture

Commune(s) :

Objet : Projet alimentaire du territoire lyonnais (PATLy) - Accompagner le changement de comportement alimentaire 2021-2022 - Attribution de subventions à l'association Rhône-Loire pour le développement de l'agriculture biologique (ARDAB) et à la Fédération des centres sociaux du Rhône (FCSR)

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

La Commission permanente,

Vu le rapport du 29 septembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte

Par délibération du Conseil n° 2019-3625 du 24 juin 2019, la Métropole de Lyon a validé la stratégie alimentaire métropolitaine avec, pour axe fondateur, l'accès de tous les Grand Lyonnais à une alimentation saine et responsable. Pour atteindre cette finalité, la Métropole anime l'élaboration du PATLy, rassemblant de nombreux acteurs locaux, les communes ainsi que les territoires voisins. Le PATLy vient d'être labellisé projet alimentaire territorial (PAT) de niveau 1 (en émergence) par l'État en juin 2021, au titre du programme national pour l'alimentation (PNA).

II - Objectifs

Depuis 2012, l'ARDAB met en œuvre, avec l'appui de la Métropole, le défi familles à alimentation positive (FAAP), qui a ensuite essaimé sur le territoire national. Cette action d'accompagnement vise à accroître l'utilisation des produits locaux issus de l'agriculture biologique par les métropolitains en démontrant, de manière conviviale, qu'à budget alimentaire équivalent, il est possible d'avoir accès à une alimentation saine, savoureuse, bio et locale. À ce jour, 919 foyers au total sur la Métropole ont participé au défi, soit plus de 1 500 personnes sensibilisées en considérant les différents membres des foyers et leur entourage.

Dans la perspective d'un changement d'échelle et d'un ciblage vers des publics moins favorisés, un partenariat a été imaginé depuis 2018 avec la FCSR. Les centres sociaux deviennent ainsi des structures relais auxquelles sont délégués l'identification et le recrutement des foyers ainsi que l'organisation des ateliers avec les familles. La FCSR vient en appui à l'ARDAB pour l'identification des centres sociaux, la formation et l'aide à l'animation pour ces structures, ainsi que l'organisation de la clôture du défi. Ce partenariat permet d'accompagner davantage les publics situés en quartier politique de la ville (QPV) ou en quartier veille active (QVA). Les professionnels des centres sociaux et les publics cibles ont été mobilisés pour adapter le défi à leurs attentes.

Le défi 2020-2021, perturbé par les conditions sanitaires liées à la COVID-19, a regroupé 9 centres sociaux, soit 50 foyers.

Il est proposé, pour l'édition 2021-2022, de poursuivre le partenariat entre l'ARDAB et la FCSR pour accompagner 15 équipes dans le défi FAAP et d'élargir les animations proposées autour du changement de comportement alimentaire (animation du réseau des professionnels, ouverture des temps forts du défi, organisation du concours de cuisine).

III - Programme d'actions pour 2021-2022

Il s'agit de poursuivre l'évolution de la mise en œuvre du défi, en mêlant un accompagnement individuel approfondi à des ateliers pratiques et collectifs, créant une dynamique de groupe, ainsi qu'à élargir cet accompagnement autour d'une alimentation saine et responsable à l'ensemble des publics des centres sociaux.

Ainsi, pour l'édition 2021-2022, les 2 associations proposent :

- pour l'ARDAB, de conserver la gestion du défi dans sa mise en œuvre :

- . inscriptions en ligne,
- . organisation des visites de ferme,
- . organisation et animation des temps deancements,
- . lien avec les partenaires,
- . gestion des temps forts,
- . analyse des données.

- pour l'ARDAB et la FCSR :

- . co-animer un temps de formation ouvert à tous les professionnels (inscrits ou non dans le défi),
- . suivre le projet et le dispositif,
- . communiquer, recueillir des ressources partenariales et pédagogiques, élaborer des outils pédagogiques et des supports pour outiller les professionnels,
- . co-animer des rencontres du groupe de travail alimentation sur le volet défi FAAP,
- . co-construire le temps de clôture du défi FAAP.

- pour la FCSR :

- . coordonner et animer le chantier sur l'alimentation sur différents volets,
- . assurer le lien avec le réseau et accompagner individuellement et collectivement les centres sociaux sur les projets autour de l'alimentation,
- . suivre les projets en cours et en développement, les expérimentations dans le réseau,
- . mobiliser et diffuser des informations auprès du réseau des centres sociaux (professionnels, bénévoles et adhérents),
- . organiser le concours de cuisine Générations en cuisine.

Pour mémoire, le montant de la subvention attribuée à l'ARDAB et à la FCSR pour 2020-2021 était de 63 000 € pour un montant total de dépenses de 84 840 €.

Le montant total du projet pour 2021-2022 est évalué à 86 997 €, avec une sollicitation de la Métropole à hauteur de 61 500 €.

Défis 2021-2022	Dépenses (en €)			Recettes (en €)	
	Animation	Coûts externes	Total	Total	
phase 1 - Formations	3 750	1 290	5 040	Métropole	61 500
phase 2 - Lancement	2 750	300	3 050	participation défi FAAP Ville de Lyon	6 000
phase 3 - Temps forts	250	15 000	15 250	participation concours Ville de Lyon	5 000
phase 4 - Suivi	6 000	0	6 000	participation concours CAF	5 000
phase 5 - Visites	1 000	1 300	2 300	autofinancement ARDAB	1 747
phase 6 - Clôture	2 500	3 382	5 882	autofinancement FCSR	3 250

Défis 2021-2022	Dépenses (en €)			Recettes (en €)	
	Animation	Coûts externes	Total	Total	
gestion du site internet	750	250	1 000	mécénat concours de cuisine : Ekibio	4 500
animation et communication	19 750	7 725	27 475		
concours de cuisine Génération en cuisine	10 000	0	10 000		
régie GIG et logistique	0	9 800	9 800		
gestion administrative et financière	0	1 200	1 200		
TOTAL	46 750	40 247	86 997		86 997

Ce projet s'inscrit pleinement dans le cadre de la stratégie alimentaire métropolitaine et dans le projet PATLy dont il contribue à l'axe accompagnement des habitants vers des pratiques alimentaires saines et responsables ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'élargissement des actions d'accompagnement autour du changement de comportement alimentaire par l'ARDAB et la FCSR autour du défi FAAP et du concours Génération en cuisine en adéquation avec la stratégie alimentaire métropolitaine et le PATLy,

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 61 500 €, répartis de la façon suivante :

- 31 000 € au profit de l'ARDAB,
- 30 500 € au profit de la FCSR,

Pour l'organisation du défi FAAP 2021-2022 et son élargissement à l'ensemble des publics de la FCSR ainsi que l'organisation du concours Génération en cuisine,

c) - les conventions à passer entre la Métropole et l'ARDAB et entre la Métropole et la FCSR définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 61 500 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2021 et 2022 - chapitre 65 - opération n° 0P32O5673 selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 36 900 € en 2021,
- 24 600 € en 2022.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20211018-267403-DE-1-1 Date de télétransmission : 19 octobre 2021 Date de réception préfecture : 19 octobre 2021
